
Le foyer de travailleurs migrants

Témoignage d'un résident africain

Samba SYLLA

L'initiative de la revue *Ecarts d'identité* de produire un numéro spécial sur l'évolution des foyers de travailleurs migrants, et de me solliciter pour que j'y apporte ma contribution en faisant un écrit sur ma vision du foyer, en tant que résident, est une décision que je ne pouvais qu'apprécier profondément. Car, les expériences que j'ai vécues en étant un résident de la première génération et aussi comme délégué de foyer depuis de très longues années, me conduisent forcément à voir dans cette heureuse initiative un autre élément constitutif des évolutions qui se dessinent par rapport à la gestion et l'animation des foyers de travailleurs migrants. Le temps est-il révolu où c'est toujours ceux qui n'habitent pas dans les foyers qui s'arrogent le droit, quasi exclusif, d'exprimer leurs points de vue sur ces établissements, et partant de déterminer l'image et la place que ceux-ci doivent recouvrir dans l'espace urbain ? Même si bon nombre des acteurs de foyers éprouvent encore beaucoup de difficultés à se débarrasser de leurs réflexes traditionnels dans les relations avec les résidents, nous disposons à présent des éléments tangibles qui nous poussent à le croire. Alors, il revient désormais aux résidents de démontrer leur capacité à intégrer cette nouvelle donne. Très modestement je vais à ma manière, vous livrer le regard porté par le

résident que je suis, sur le foyer africain. Il s'agit d'un regard que je crois bien partager avec la majorité de ceux qui sont de ma génération.

Pour moi, il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à l'attachement très fort des migrants subsahariens au logement de type FTM (*NDLR : Foyer de Travailleurs Migrants*). Cela s'explique à la fois par des raisons historiques mais surtout par des possibilités de prise en compte d'une large partie de nos besoins spécifiques. Je retiendrai ici les éléments qui me semblent les plus importants à souligner.

Sur les conditions de logement, il convient de rappeler que dans les années 1960, l'arrivée en France des premières vagues de migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal ne s'était pas accompagnée d'une mise en place de structures d'accueil. Ce qui avait obligé ces nouveaux arrivants à vivre dans des caves et autres usines sommairement aménagées et qui étaient gérées par des marchands de sommeil. Les conditions de vie étaient telles que la tuberculose faisait des ravages, et sans compter les incendies réguliers liés aux mauvaises installations. C'est avec la création des FTM que ces taudis ont été progressivement résorbés. Les organismes gestionnaires tels que l'AFTAM, la SOUNDIATA et l'ASSOTRAF qui s'étaient investis dans ces actions d'amélioration du logement des Subsahariens affi-

chaient également une réelle volonté de répondre à nos attentes en matière de respect de nos valeurs culturelles. En plus, ils ne voulaient pas s'en arrêter au logement dortoir provisoire et inscrivaient leurs actions dans une véritable perspective d'offre de logement adapté et conforme aux exigences de la dignité humaine. Malheureusement, les foyers-dortoirs initialement considérés comme provisoires ont soit mis beaucoup de temps à être résorbés, soit fait l'objet d'un total blocage par rapport à la perspective de réhabilitation/restructuration. Cette situation perdure encore.

Bien que sur un certain nombre de foyers de travailleurs africains, il y ait eu un véritable échec sur le plan de l'amélioration des conditions de logement des résidents, il n'en demeure pas moins que selon nous, la structure FTM demeure toujours dans son principe comme étant un choix judicieux pour ce qui concerne l'accès à un logement adapté des populations subsahariennes vivant en célibataire en France. La création de nouvelles capacités dans ce secteur est d'ailleurs souhaitable, compte tenu du déficit de logement auquel nous continuons à faire face.

Sur les modes d'organisation interne, il convient de souligner les avantages qui sont liés au type de logement-foyer. D'abord chaque résident peut bénéficier d'une vie

sociale qui soit proche de ses aspirations en s'insérant dans des groupes constitués soit par les membres de la famille, soit par des membres de la même communauté villageoise ou encore par des personnes avec lesquelles il a pu lier une amitié durable. Le mélange des générations et des personnes de catégories sociales différentes offre des possibilités réelles d'une bonne régulation sociale interne. La solidarité communautaire permet à ceux qui sont dans le besoin de surmonter la pente. Les foyers sont aussi des lieux où les contradictions qui apparaissent entre différentes catégories de résidents sont gérées en dehors de toute crise mettant profondément en cause la cohésion de l'ensemble du groupe. La représentativité y est basée sur un certain nombre de principes : à des variantes près, chaque foyer est doté des chefs de communauté désignés respectivement par les membres de leurs communautés villageoises et des délégués du foyer, choisis en assemblée générale à partir d'un équilibre entre les groupements communautaires. Ces derniers sont reconnus pour leurs compétences particulières. Leurs principales fonctions portent sur le suivi des règles de vie interne adoptées de façon consensuelle dans le foyer et surtout de représenter les résidents dans leurs rapports avec les organismes gestionnaires et avec tous les autres partenaires extérieurs. Quotidiennement, ils assurent la médiation entre le directeur du foyer et les résidents.

Sur les différentes activités qui sont conduites dans les foyers, il faut reconnaître qu'elles ont une utilité sociale, culturelle et même parfois économique incontestable. Malheureusement tous les foyers ne disposent pas d'un minimum de salles collectives et d'équipements

appropriés pour répondre aux besoins de leurs résidents pour l'exercice de telles activités. Cela conduit hélas à surcharger les foyers les mieux lotis. D'une manière générale, il faut retenir que le foyer joue un rôle aujourd'hui indispensable par rapport à des domaines essentiels pour les résidents et qui n'est nullement valorisé. Les salles collectives mises à disposition dans les foyers sont utilisées pour : organiser des condoléances à l'occasion du décès d'un parent en France ou dans le pays d'origine, tenir des réunions des associations villageoises de développement en vue de débattre et d'arrêter des projets qu'il faudra réaliser au pays, mener des activités festives de toutes sortes (projection de film, fête africaine, échanges interculturels...). S'agissant des activités artisanales et commerciales, elles participent de la dynamique sociale du foyer dès l'instant qu'une gestion intelligente des espaces respectifs est mise en œuvre et qu'un certain nombre de règles sont observées.

Sur l'ouverture des foyers aux membres de la communauté africaine vivant dans le logement diffus et aux habitants des quartiers d'implantation, il y a lieu de retenir bien de choses positives. Par exemple, les compatriotes qui vivent à l'extérieur avec leurs familles ne perdent pas le contact avec le foyer. Chaque semaine, ils s'y rendent pour bénéficier notamment de l'ambiance africaine qu'ils ne retrouvent nulle part ailleurs et pour recueillir les nouvelles du pays. De même qu'ils ont recours aux services du foyer à l'occasion de la plupart des événements familiaux (baptême, mariage etc...).

Quant aux initiatives d'échanges avec les habitants des quartiers d'implantation, les délégués des

foyers en collaboration avec d'autres partenaires ont multiplié des expériences assez réussies au cours de ces dernières années. Ce qui a contribué à atténuer les phantasmes qui étaient souvent entretenus sur les foyers.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je ne partagerais aucun avis qui mettra en cause l'existence du foyer en tant que structure d'accueil pour les populations subsahariennes. Néanmoins, je suis convaincu que par rapport à la conception et la gestion de ces foyers, il reste beaucoup à faire, et plus particulièrement au niveau de la concertation entre les résidents et les partenaires tels que les gestionnaires et les acteurs institutionnels. Cette concertation qui me semble être la condition *sine qua non* de toute évolution sérieuse concernant l'avenir des foyers n'est pas tout à fait comprise comme telle par nos partenaires. Les représentants des résidents doivent être reconnus et respectés par les gestionnaires des foyers. Ils doivent être acteurs dans tout ce qui est en rapport avec le foyer et sans que cela aboutisse à un mélange des genres.

Pour terminer cet article, je me référerai à l'expérience positive de relogement des résidents du foyer taudis de Pinel à Saint Denis pour soutenir que lorsque les partenaires décident de collaborer ensemble dans le respect mutuel, autour du traitement d'un foyer dortoir, ils auront toutes les chances de progresser dans la bonne direction et d'aboutir à une solution convenable pour tous ; ceci malgré quelques divergences d'intérêts.

■